

7.

Bourses, chambres de compensation et organismes d'autorégulation

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. - Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS relatifs aux adhérents inactifs.

Vu la demande d'approbation, déposée le 9 novembre 2007 par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS »), afin de faire approuver des modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS relatifs aux adhérents inactifs;

Vu l'approbation de ces modifications par le Comité d'analyse du développement stratégique de la CDS;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu la subdélégation faite par le Vice-président exécutif pour la période allant du 22 au 25 janvier 2008 inclusivement ;

L'Autorité des marchés financiers approuve les modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS relatifs aux adhérents inactifs, lesquelles visent à documenter le processus par lequel les adhérents de la CDS peuvent changer leur statut d'adhésion de l'état «actif» à l'état «inactif» et vice-versa.

Fait à Montréal, le 24 janvier 2008.

Jacinthe Bouffard
Directrice de la supervision des OAR

Décision n° 2008-OAR-0002

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.